



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL**  
**De**  
**L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**  
**Du 29 juin 2022**

Sous la présidence de Jean-Louis Philippin

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2022
3. Communications du bureau
4. Election du Président du Conseil communal
5. Election de deux Vice-Présidents
6. Election de deux scrutateurs
7. Election de deux scrutateurs suppléants
8. Election de cinq membres de la Commission des finances
9. Election de cinq membres de la Commission de gestion
10. Traitement de la motion « Pour des heures d'ouverture de la déchetterie plus adaptées à la population active. Pour une gestion des déchets plastiques plus valorisés et au service des habitants de Mies ».
11. Postulat Jean-Luc Ray
12. Informations de la Municipalité
13. Demande de crédit de CHF 48'000.00 TTC pour la réalisation d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC) – préavis N° 03/2022
14. Demande de crédit de CHF 30'000.00 TTC pour la création du parc canin – préavis N° 04/2022
15. Comptes 2021 – préavis N° 05/2022
16. Rapport des Commissions et délégations intercommunales
17. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

Excusés : S. BADARIOTTI – A. COIGNY – N. EICHENBERGER – P. ENGELBERTS – E. FLEURY  
– B. GRASSET – S. LUGINBUEHL – C. MORGAN – G. SAGNA – R. SANSONETTI.

## **2. Procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2022**

P. MEIER souhaite apporter une correction en page 10, remplacer : « par dimanche 15 mai le marché artisanal de Mies, annulé en septembre dernier, en raison des problématiques dues au certificat COVID », par « dimanche 15 mai : le marché artisanal de Mies, annulé en septembre dernier ». Le procès-verbal est amendé en ce sens.

**Le procès-verbal du 8-12-2021 est accepté : 34 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.**

## **3. Communications du Bureau**

Le Président :

- Lit le courrier de M. Coderay demandant au Président d'informer en début de séance que l'apéritif est réservé exclusivement aux membres du Conseil communal. Le Président veillera donc à respecter ce point.
- Informe que la résolution du Conseil communal de Crans, a été transmise aux membres du Conseil à titre informatif. Elle concerne le fonctionnement de l'ARSCO.

S. EMERY précise, que l'ARSCO en a accusé réception. Une réponse circonstanciée sera transmise en septembre, une copie sera transmise au Conseil communal. Elle souligne que pour elle, il s'agit essentiellement d'une grande incompréhension de la part de certains conseillers communaux de Crans, car bon nombre de leurs affirmations sont infondées.

## **4. Election du Président du Conseil communal**

J-L Philippin se représente, aucun autre candidat se proposant,  
J-L Philippin est élu par acclamation.

## **5. Election de deux Vice-Présidents**

S. BADARIOTTI et P. MEIER sont élus Vice-Présidents par acclamation.

## **6. Election de deux scrutateurs**

F. DEPERROIS et D. HUG sont élus scrutateurs par acclamation.

## **7. Election de deux scrutateurs suppléants**

F. KEHRER-BORY et A. HERNANDEZ sont élues scrutateurs suppléants par acclamation.

## **8. Election de cinq membres de la Commission des finances**

F. GAVILLET VOLLENWEIDER, D. HUG, F. MARCHAL, C. MORGAN, J. SHELDON sont élus membres de la Commission des finances par acclamation.

## **9. Election de cinq membres de la Commission de gestion**

F. DEPERROIS, N. EICHENBERGER, Q. JUILLERAT, S. MIR, X. MONTET sont élus par acclamation.

## **10. Traitement de la motion « Pour des heures d'ouverture de la déchetterie plus adaptées à la population active. Pour une gestion des déchets plastiques plus valorisés et au service des habitants de Mies ».**

P. MEIER présente la motion.

Le Syndic précise quelques modalités de traitement d'une motion. Ce courrier daté du 9 juin et n'a pas encore pu être débattu au Conseil Municipal.

C. HILFIKER est surpris par le timing et le contenu de la motion. Quelques semaines après une rencontre avec la commission en matière de déchets, elle porte sur des points qui y avaient été abordés et qui sont actuellement étudiés en vue d'une mise en œuvre, notamment le rajout d'une filière supplémentaire concernant les SAGEX. Elle demande plus d'écoresponsabilité, mais il n'y a sans doute pas la même notion de pollueurs-payeurs dans ce cas de figure. Il reste ouvert pour continuer à échanger avec la commission autour des entreprises ou initiatives qui seront prises avec ou sans la motion.

Le Président rappelle que la motion a bien été vérifiée, elle est recevable et que le vote porte sur la prise en considération par le Conseil communal. Si le Conseil accepte d'entrer en matière, la motion sera remise à la Municipalité pour analyse.

Le Président procède au vote de la motion.

**La motion « Pour des heures d'ouverture de la déchetterie plus adaptées à la population active. Pour une gestion des déchets plastiques plus valorisés et au service des habitants de Mies » est acceptée :**

**L'entrée en matière est acceptée par 33 oui, 1 avis contraire, 0 abstention.**

## **11. Postulat Jean-Luc Ray**

J-L RAY présente son postulat.

Le Syndic rappelle la procédure. Le postulat n'a aucune valeur contraignante pour la Municipalité. La procédure exige un vote pour une entrée en matière et un renvoi à la Municipalité. La problématique soulevée est envisagée par la Municipalité, elle y apportera des réponses de différentes natures. Pour les bâtiments publics ou appartenant à la collectivité, il y aura sans doute quelques travaux à faire. La Municipalité répondra de manière circonstanciée. Une réflexion au sujet du PACOM (Plan d'Affectation Communal) pourrait déboucher : certains propriétaires, dont les terrains devaient être déclassés par le canton, pourraient construire des immeubles permettant à certaines personnes du 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> âge de pouvoir rester à domicile. Cependant, il y a aussi des considérations économiques dans cette transformation des logements. Enfin, il est envisageable dans les terrains communaux restants, de construire de nouveaux bâtiments spécifiques à cet effet. La question du postulat est légitime et la réponse est vaste. La réponse ne peut être donnée ce soir, mais le débat mérite d'être lancé et des réponses méritent d'être apportées.

Le Président procède au vote du postulat Jean Luc Ray.

**Le postulat Jean-Luc Ray est accepté : 30 oui, 0 avis contraire, 4 abstentions.**

## 12. Informations de la Municipalité

### Le Syndic

- Informe que la commune a reçu, le 27 juin, une décision du canton pour le décompte définitif de la facture sociale 2021. La commune de Mies a recouru contre les factures 2019 et 2020. La facture 2019 fait l'objet d'un arrêt de la CDAP (Cour de Droit Administratif et Public) contre lequel Mies et 13 autres communes ont recouru auprès du Tribunal fédéral. Cette procédure est actuellement pendante. Dans un document, le Syndic a résumé les griefs principaux élevés par les communes recourantes. Ce document a fait l'objet d'une présentation publique à l'occasion des assises sur la factures sociales, organisée sous l'égide de l'association des communes vaudoises et par les communes de Mies et de Crans à Rolle, devant un auditoire de responsables d'exécutifs communaux. Il a demandé aux différentes communes de faire corps pour ce recours, notamment sur la facture 2021. A ce jour, il a reçu confirmation que 36 communes vont recourir contre la facture 2021. Il peut s'agir d'un message fort pour le canton et le Tribunal fédéral. Il y aura donc un recours pour la facture 2021 et un préavis sera présenté au prochain conseil pour demander l'autorisation d'introduire ces procédures dans la logique de ce qui a été fait pour les factures 2019 et 2020.
- Explique que l'exécutif est triste de constater une augmentation des déprédations, tags et autres dans la commune soulignant des incivilités. La commune essaie d'y faire face en demandant aux employés communaux d'effacer ces traces de déprédations. Il demande également aux conseillères et conseillers, s'ils voient des personnes se livrer à ce genre d'incivilités, à les inviter à avoir une réflexion plus responsable en la matière. Pour rappel, sur les murs des passages sous voies, la Municipalité, avait fait appel à des taggeurs pour y faire une œuvre de qualité, malheureusement d'autres taggeurs ont tagué par-dessus.
- A reçu des plaintes sur les difficultés rencontrées par les concitoyens à trouver des places de parking dans leur quartier. Des habitants du chemin Sous-Voies font face à des voitures ventouses ou des remorques qui les gênent pour trouver des places. Certaines personnes ont voulu contester des amendes infligées par le service intercommunal. La Municipalité s'est positionnée sur ce point : elle ne veut pas de passe-droit pour faire annuler des amendes, sauf si les raisons de la contravention ne sont pas légales. Pour les administrés de Mies, la solution à cette problématique serait de signaler à l'avance l'organisation d'une fête ou d'un événement particulier chez eux. L'administration pourrait intervenir auprès des ASP (agent de sécurité publique) pour éviter d'amender le jour en question sur ce secteur. Suite aux plaintes de personnes ayant été amendées et qui trouvaient cela injuste, face aux voitures ventouses, mal garées, le constat a été fait que l'action des ASP est limitée : ils ne peuvent pas obtenir l'identité des titulaires des véhicules mal garés, du fait d'une législation garantissant l'anonymat des détenteurs des plaques d'immatriculation étrangères, en cas d'infractions de faible gravité, notamment aux règles de stationnement. La possibilité d'amender est dans ce cas extrêmement limitée. Des lettres ont été envoyées au Conseil d'Etat et aux députés du district de Nyon afin de demander la création d'un fichier centralisé des contrevenants auquel les autorités communales auraient accès. La Municipalité cherche donc des solutions pour ces problématiques à travers la Commission intercommunale de police et sécurité de Terre Sainte.

- Informe que la Municipalité doit malheureusement résilier le bail de l'auberge de la Couronne à Mies au motif que ce dernier n'est plus honoré depuis juillet 2021. La Municipalité a apporté une aide pendant le Covid en libérant l'obligation de payer le loyer. Or, aujourd'hui l'arriéré de loyer représente entre CHF 80'000 et CHF 90'000. Ce montant devrait être couvert par une cession des droits à obtenir l'aide du deuxième semestre, concédée aux entreprises en difficulté due à la COVID. Après une recherche de solution avec l'exploitant, ce dernier n'a pas tenu ses engagements de paiement du loyer à « l'Hostellerie de la Couronne de Mies SARL », propriété de la Commune. La SARL rétrocède ses loyers à la Commune pour l'amortissement du bien. Elle honore ses loyers, mais souffre du non-paiement des loyers par l'exploitant. Dans un courrier du 28 juin, l'exploitant demande la prolongation de son bail en saisissant la commission de conciliation des baux et loyers. Il n'y a pas de procédure d'expulsion mais une discussion pour une conciliation avec l'exploitant demandant un délai de 6 mois, afin de liquider correctement et quitter les locaux. La SARL appartenant à la commune, va prendre position pour trouver une gestion plus sereine de l'auberge.

F. VOLLENWEIDER souligne que certaines femmes ont arrêté d'y aller car le gérant est grossier.

Le Syndic est conscient de problèmes et la Municipalité cherche des solutions.

S. MASCALI informe qu'il va procéder au paiement de la facture sociale 2019, car Mies possède les liquidités nécessaires. Lorsque les effets de l'important contribuable se faisaient sentir, Mies était exonérée d'intérêts moratoires par accord avec le canton. Les effets de cette accord s'étant estompés en 2021, il est préférable de se protéger d'éventuels intérêts moratoires. Il y a un espoir d'en revoir tout ou partie si la procédure se déroule de bonne manière. Les acomptes des factures 2021, 2020 sont soldés car il n'y avait pas les mêmes accords que pour 2019.

S. EMERY

- Annonce la création d'une classe supplémentaire pour la rentrée 2022, 12 places à L'UAPE pour le repas de midi et 24 places de plus l'après-midi. Il y a de plus en plus de demandes, mais il n'y a pas assez de places pour répondre à tous les besoins des parents prioritaires. Pour information, sur les 3 dernières années, les places dans toute la Terre Sainte ont augmenté de 40 % pour l'après-midi et les mercredis et 20% pour le midi. Pour les crèches également : En 2017, il y avait une crèche avec 66 places et aujourd'hui 3 crèches avec 144 places en tout. La demande explose mais la limite de capacité se rapproche. Une réflexion sur des solutions se déroulera prochainement.
- Informe que le 1<sup>er</sup> septembre se déroulera le cinéma sous les étoiles au centre sportif, le film « Bienvenue chez les Ch'tis » y sera projeté.
- Espère pouvoir organiser au mois de septembre une sortie des aînés, comme avant la pandémie.

G. DERIAZ

- Explique qu'aujourd'hui le Conseil se déroule dans la salle du chantier naval qui comprend également une cuisine et un coin douches / toilettes. Ces espaces sont mis à disposition de manière parcimonieuse dans un espace global loué aux repreneurs du chantier naval.
- Invite à regarder le documentaire diffusé sur la RTS le 26 juin à 21 heures au sujet des navigateurs suisses sur le Léman. Le port de Mies y est très bien mis en valeur.
- Salue l'architecte qui a rénové cette salle et conçu le bâtiment neuf avec le maintien et la mise en valeur de la charpente centenaire. Aujourd'hui, il est

possible de proposer au repreneur un bâtiment fonctionnel pour y fabriquer entre autres les « formules 1 » du lac.

- Précise qu'au dernier conseil, il disait devoir peut-être stopper le chantier du port. En effet au mois de mars, les palplanches étaient introuvables à des prix abordables en Europe car elles étaient fabriquées en Russie. C. HILFIKER, 3 jours après le conseil, a trouvé les 1000 tonnes de palplanches nécessaires qui sont stockées aujourd'hui sur le chantier. Ce chantier fonctionne très bien et l'ouverture du port devrait se dérouler au mois de mai 2023.

C. HILFIKER précise que les palplanches ne sont pas russes et qu'elles sont faites avec de l'acier 100% recyclé, ce qui est salué par le conseil.

G. DERIAZ précise que le prix a augmenté d'environ 50%.

Le Syndic explique, qu'au global, il y a un dépassement de budget restreint grâce à une renégociation serrée avec le constructeur suite à son avertissement de l'impossibilité de maintenir les prix des devis avec l'augmentation du prix de l'acier. Le montant du dépassement de budget reste en dessous des réserves prévues pour ce chantier. Cela permet d'éviter les difficultés liées à l'arrêt du chantier avec une reprise ultérieure.

L'inauguration devrait avoir lieu dans les délais, sans surcoût global.

F. MARCHAL demande si un éventuel surcoût serait reporté sur les loyers.

G. DERIAZ répond que ce serait répercuté sur le loyer des places dans le port. Mais s'il devait y avoir une augmentation, il le saura au mois d'octobre et les deux communes reviendraient, alors, devant les Conseils sur ce sujet.

- Communique sur le nouveau bâtiment du Sorbier : les vestiaires et la buvette, sont en attente de démarrage du chantier. L'autorisation de construire est en force. La Municipalité travaille avec les entreprises pour la négociation et les soumissions. Les travaux devraient démarrer en octobre.

P. MEIER demande si l'antenne 5G va de l'avant.

G. DERIAZ répond qu'il ne s'agit pas d'une antenne 5G, mais 4G, qui pourrait évoluer vers la 5G.

C. HILFIKER explique qu'il y a eu une séance publique peu visitée, mais intéressante. La Municipalité constitue le dossier qui devra passer par le canton pour approbation au niveau technique.

Le Syndic ajoute avoir été surpris par une séance peu fréquentée. Malgré 100 signataires qui s'opposaient à cette antenne, il n'y a eu que 5 signataires présents. Les explications techniques apportées d'une part, par l'entreprise requérant l'autorisation et d'autre part, par les services du canton, appelés à vérifier la bonne facture des travaux effectués, ont eu pour effet de lever certaines oppositions.

C. HILFIKER précise que le dossier suit son cours, mais doit passer par le canton pour que Swisscom ait les autorisations de construire une nouvelle antenne.

Le Syndic précise que l'opposition portée par les signataires a été levée par la Municipalité, sur les bases des arguments et des explications techniques reçues par celle-ci. La procédure suit son cours et l'autorité suivante, si elle est saisie, dira la suite donnée à ce projet. Il ne sait pas si la CDAP a été saisie d'un recours.

S. MASCALI précise que l'information était intéressante, malgré le peu de public, et a permis d'apprendre que dans nos ménages le wifi ou tout autre objet télécommandé sont potentiellement bien plus dangereux que ce genre d'antenne.

Le Syndic demande la diffusion d'un film présentant les actions de la Région de Nyon. Lors du conseil intercommunal Région de Nyon, suite à l'augmentation du prix de la cotisation de CHF 5 par personne, il y a eu un débat sur le bienfondé de cette augmentation. Elle a été acceptée à la vue de l'intéressant retour sur investissement, ce qui n'était pas forcément clair pour chacun.

G. DERIAZ encourage les conseillers à aller voir le site de la Région de Nyon pour consulter les vidéos présentant toutes ses actions de manière ludique.

### **13. Demande de crédit de CHF 48'000.00 TTC pour la réalisation d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC) – préavis N° 03/2022**

G. DERIAZ présente le préavis N° 03/2022 (Annexe 1).

J-P STREIT note que lors de la séance, il a été choqué du discours demandant d'arrêter de manger de la viande et de faire venir des avocats de l'autre bout du monde. Il s'agit d'une aberration.

Le Président demande si la population ou seulement les membres du Conseil peuvent faire partie des groupes de travail.

G. DERIAZ répond que tout est ouvert. S'il y a des personnes intéressées faisant partie de la population, elles sont les bienvenues. Ce sera l'occasion, pour elles, de voir l'organisation du projet.

Le Syndic rappelle qu'Urbaplan a proposé de faire une communication car pour prendre des mesures efficaces, il faut qu'elles soient comprises et que la population y adhère. En réponse à J-P STREIT, il a été dit que des efforts doivent être faits. La question de savoir s'il y a un réchauffement ou non ne se pose pas, mais plutôt à quel degré. Il faudra faire face à des effets directs déjà prévisibles, notamment sur la gestion de l'eau ou lors d'événements climatiques plus durs. Urbaplan expliquait qu'il fallait agir sur certains secteurs pour avoir le maximum d'efficacité. Ce qui avait été dit sur la viande était que la consommation d'eau et d'énergie pour sa production par rapport à une nourriture végétale est extrêmement élevée. Il ne s'agit pas d'arrêter la viande, mais d'être conscient que le monde devra peut-être changer ses habitudes alimentaires en raison de l'utilisation d'énergie et d'eau qui implique la production de protéines animales.

J-P STREIT entend bien, mais souligne que la comparaison avec l'avocat était la pire possible étant lui aussi très consommateur d'énergie et d'eau.

Le Président demande la lecture des rapports des commissions :

F. BUENSOD présente le rapport de la commission des travaux et de l'urbanisme qui recommande au Conseil communal d'approuver le préavis N° 03/2022 de la Municipalité concernant la demande de crédit destiné à financer l'élaboration d'un Plan Energie Climat Communal.

H. JOCHAUD DU PLESSIX présente le rapport de la commission de l'environnement qui recommande, avec enthousiasme, d'approuver le préavis N° 03/2022 de la Municipalité concernant une demande de crédit de CHF 48'000.- TTC destiné à financer l'élaboration d'un plan énergie climat communal (PECC).

F. MARCHAL présente le rapport de la commission des finances qui recommande au Conseil communal d'adopter le préavis N° 03/2022 et ainsi autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches d'élaboration d'un PECC, d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 48'000 TTC, de prélever ce montant sur la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire et d'amortir la dépense nette sur une durée de 10 ans.

Le Président procède au vote :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches d'élaboration d'un PECC,
- D'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 48'000.- TTC,
- De prélever ce montant sur la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire,
- D'amortir la dépense nette sur une durée de 10 ans.

**Le préavis N°03/2022 est accepté par 31 oui, 1 avis contraire, 2 abstentions.**

#### **14. Demande de crédit de CHF 30'000.00 TTC pour la création du parc canin – préavis N° 04/2022**

G. DERIAZ présente le préavis N°04/2022 (Annexe 2).

P. BRÜGGLER demande si un point d'eau a été prévu.

G. DERIAZ indique que cela n'a pas été prévu, car compliqué à mettre en œuvre en l'état, cependant ils chercheront une solution.

R. CLAVIEN remarque que se promenant beaucoup avec son chien, quand il monte dans ce secteur, c'est pour se promener et ne pas s'enfermer dans un parc.

N'attendez donc pas une trop grande fréquentation, sans parler des effluves de cannabis, vu le lieu choisi, derrière le skate-park. Il remercie cependant la commune car l'idée est bonne et il la soutiendra.

J-P STREIT pense que le coût des sacs et de la main d'œuvre non calculé est sous-estimé dans le projet.

Le Président demande la lecture des rapports des commissions :

D. HUG présente le rapport de la commission des finances qui recommande au Conseil communal d'adopter le préavis N°04/2022 et ainsi d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du parc canin, d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 30'000 TTC, de prélever ce montant sur la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire et d'amortir la dépense nette sur une durée de 5 ans.

Le Président procède au vote :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux proposés dans le présent préavis,
- De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 30'000 dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire,
- De l'autoriser à amortir ce montant sur une durée de 5 ans à travers la taxe pour les chiens.

**Le préavis N°04/2022 est accepté par 30 oui, 0 avis contraire, 4 abstentions.**



## 15. Comptes 2021 – préavis N° 05/2022

S. MASCALI présente le préavis N°05/2022 (Annexe 3).

Le Syndic précise que les combats vis-à-vis du canton sur l'aménagement du territoire ont permis un développement de la Commune. Il attire l'attention sur le fait que la moitié de l'augmentation provient de revenus conjoncturels sur lesquels le canton ne prend « que » 50%, alors qu'il va plus loin sur d'autres types de revenus. La politique menée a été économiquement payante et il espère qu'elle le sera également juridiquement et administrativement. Mies reste bien lotie par rapport à d'autres communes de Terre Sainte, mais n'a pas de quoi se réjouir si le système péréquatif n'évolue pas.

S. MASCALI remercie la qualité et la précision du travail de la boursière communale M. RABUNAL, qu'il demande d'applaudir.

Le public l'applaudit et la remercie.

Le Président demande la lecture des rapports des commissions :

Q. JUILLERAT indique une coquille sur l'intitulé du rapport de la commission de gestion (préavis N°05/2022 au lieu de N°02/2022) et le présente. Le rapport recommande d'accepter les comptes 2021 tels que présentés.

Le Président procède au vote :

- D'accepter les comptes 2021, tels que présentés.

**Le préavis N°05/2022 est accepté par 34 oui, 0 avis contraire, 0 abstentions.**

## 16. Rapport des Commissions et délégations intercommunales

C. OLIVER présente le rapport de la commission consultative en matière de dons :

Le 21 juin 2022, la commission consultative en matière de dons s'est réunie en présence de Monsieur G. DERIAZ, municipal chargé des œuvres sociales.

La commission était composée de Mmes F. KEHRER, V. LAGERGREN, S. BADARIOTTI, A. HEPP, C. OLIVER et M. J-L RAY.- G. SAGNA (excusée).

La commission rappelle que le montant alloué aux dons, entre autres aux projets présentés par la FEDEVACO (Fédération Vaudoise de Coopération) est de CHF 35'000 - soit environ CHF 17.00 par an et par Myarolan, Mies étant avec Montreux la commune qui contribue le plus par habitants.

Nous avons passé en revue les 4 projets présélectionnés pour lesquels nous devons nous prononcer et Monsieur DÉRIAZ a répondu à nos questions.

A l'issue de cette séance, la Commission a choisi d'une part, de poursuivre deux projets, que nous avons déjà soutenu l'année dernière : l'un au Sénégal « Transformer les produits de la pêche » à hauteur de CHF 14'000, projet qui a montré des résultats encourageants, avec certains indicateurs dépassant même les objectifs fixés à ce stade du projet et l'autre au Bénin « Coacher les jeunes entrepreneurs agricoles » à hauteur de CHF 14'000, un projet qui va se concentrer sur la problématique du financement des entreprises et de la commercialisation des produits, avec l'appui sur le terrain d'HELVETAS

D'autre part, la Commission a choisi un projet hors liste FEDEVACO au Burkina Faso « Coordination nationale des Associations d'enfants et jeunes travailleurs (AEJT) du Burkina » à hauteur de CHF 7'000. Ce projet coup de cœur présenté par Guy, qui a rencontré personnellement les responsables sur place, a pour but d'aider les enfants et jeunes travailleurs à prendre conscience de leur potentialité, à acquérir de l'expérience et/ou moyens pour améliorer leur avenir. Cette association bénéficie déjà de l'accompagnement technique et financier de nombreux partenaires dont l'UNICEF.

Par cette contribution, nous permettons de donner un petit coup de pouce à des personnes hyper motivés qui se sont lancées dans un vaste programme pour permettre un avenir meilleur à la jeunesse de leur pays. En outre, nous aurons la chance de suivre de près ce projet et d'avoir des nouvelles régulières en « live » grâce à Guy qui se rend régulièrement au Burkina Faso dans le cadre de ses missions.

Q. JULLERAT présente le rapport de :

- De la séance ASCOT : Il a été procédé à la dissolution de l'ASCOT,
- De la séance AJET : L'AJET a été dissoute,
- De la séance APEJ :
  - Bâtiments scolaires et parascolaires en Terre Sainte (planification 2020-2040)

L'APEJ a l'obligation de mettre à disposition des locaux en suffisance pour les établissements scolaires (art. 27 LEO). Les tâches de construction et de maintenance ont été déléguées à ARSCO.

Depuis 1990, la population en Terre Sainte a augmenté de 58% et les enfants en âge de scolarité représente 17% de la population totale. 40% des enfants vont en école privée (ce pourcentage varie en fonction de l'âge des enfants). En 20 ans, le nombre d'élèves dans le public a augmenté de 23%. Une hausse de 14% est prévue d'ici 2040. Or, depuis 2000, presque aucun bâtiment scolaire n'a été construit. Cette hausse était très compliquée à anticiper étant donné qu'elle était due à une modification de la LAT en 2013 qui a eu pour effet d'augmenter fortement les nouvelles constructions dans la région avant l'entrée en vigueur des directives y afférentes.

Actuellement, il y a 9 établissements scolaires dans la région (7 écoles villageoises, Necker et Rojalets). Les enfants de certaines communes, notamment de Chavannes-des-Bois, sont enclassés dans d'autres communes.

Pour l'avenir, une des priorités pour le Comité de direction est de profiter au maximum des infrastructures déjà existantes et de ne pas regrouper tous les 5P-6P dans un seul endroit en Terre Sainte comme l'incitait le canton. Les enclassements seront organisés par pôle (4) (p.ex. Mies fera partie du pôle Sud avec Chavannes-des-Bois et Tannay). Les enfants resteront enclassés dans les écoles disponibles au sein du pôle en question. Cela a pour avantage que les plus jeunes restent dans leur village et que les 5P-6P restent enclassés ensemble au sein du pôle.

Au vu de la prévision de l'évolution démographique, pour le pôle du centre (Coppet et Commugny), 12 classes devront être construites, 3 salles de gym (dont 2 déjà validées), 2 salles de dégagement (cours à option) et 3 salles d'appui (Rojalets). Pour le pôle du sud, une salle d'appui à Mies sera nécessaire et concernant l'accueil de jour, il faudra 24 places supplémentaires pour les 1-6P.

Les questions principales ouvertes à ce jour sont de savoir qui construit, qui paie et qui devient propriétaire ? Par exemple, pour Mies, qui construit les locaux nécessaires, qui les paie et qui en devient propriétaire ?

Dans l'idéal, ces nouvelles constructions devraient être construites pour la prochaine législature. Même si cela ne semble pas réalisable, des préavis seront soumis au Conseil intercommunal le plus rapidement possible.

- Adhésion à la CTT et soumission des rapports de travail des collaborateurs de l'APEJ au droit privé

Depuis janvier 2019, il existe une CCT dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance. L'APEJ, en tant que Réseau employeur, peut être soumise au droit privé (CCT/CO) pour les rapports de travail, ce qui la fait entrer dans le champ d'application de la CCT (art. 2 CTT). En effet, contrairement à d'autres régions où les collaborateurs sont employés directement par la structure d'accueil, l'APEJ agit comme employeur de toutes les structures qui lui sont propres. Une telle adhésion

permet à l'APEJ de rester attractive pour un recrutement de qualité des futurs employés.

Le préavis a été accepté.

- o Retour du CODIR sur les frais administratifs de CHF 100.-

En 2021, le Comité de direction a mis en place un système pour le restaurant scolaire des Rojalets incluant le paiement de CHF 100.- de frais administratifs. Lors du Conseil intercommunal du 23 novembre 2021, il a été demandé de trouver un autre moyen de les facturer.

Pour la rentrée 2022, les points suivants seront mis en place :

- Les repas resteront à 7.40.-
- 25.- de frais de licence (une par enfant) seront à la charge des parents pour la plateforme d'inscription. (Actuellement, dans le forfait des 100.-, un montant de 25.- était reversé à la plateforme. C'est ces 25.- qui sont repris ici).
- 50 centimes par midi de présence pour la surveillance (débités au moment où l'enfant passe à la caisse)
- 2.- de supplément pour un repas non prévu.

Une communication en ce sens a été faite à tous les parents pour expliquer cette nouvelle manière de fonctionner. Pour un enfant venant régulièrement, un tel système entraîne la même charge financière pour les parents.

- o Présentation projet affichages numériques frontaux

Il s'agit des tableaux blancs tactiles. Le coût d'installation de ces tableaux est pris en charge par les communes, tandis que la maintenance est effectuée par le canton. Les communes de Terre Sainte ont accepté qu'ARSCO mette en œuvre l'installation de ces tableaux dans tous les établissements primaires. Le CODIR a décidé d'équiper 54 classes, soit toutes les classes d'enseignement de Terre Sainte.

L'installation se fera entre août 2022 et juillet 2023. Cela représente un coût de CHF 6'400.-par classe, ce qui est plus faible que ce qui se fait à Morges.

## **17. Divers et propositions individuelles**

B. GAUD suggère que, sur la gauche à la sortie du chemin des Ouches, soit installé un miroir, en face, permettant de regarder le trafic arrivant dans Mies.

C. HILFIKER explique que la question est étudiée avec le propriétaire de la parcelle pour savoir qui, de la Municipalité ou lui, s'occupe de mieux tailler la haie. Ceci permettra d'améliorer la situation.

P. BIGNENS note la même problématique, en sortie du chemin des Trésans, du fait d'un panneau de travaux gênant la visibilité des véhicules venant du côté de Genève. Il demande s'il serait possible de repousser le panneau.

G. DERIAZ indique que le panneau sera retiré dès le lendemain car le marquage va débiter. Il demande jusque-là de rester prudent.

P. MEIER présente l'activité des associations communales :

- Le 18 mai 2022 a eu lieu la première manifestation post-COVID : une splendide fête avec 50% de personnes en plus. 700 repas furent servis au lieu de 350 habituellement. Il y a eu un bon soutien des employés communaux, comme d'habitude.
- La fête lacustre a eu également un grand succès.
- La prochaine manifestation aura lieu à Tannay, le 1<sup>er</sup> août.
- Le 18 septembre devrait avoir lieu le concours de soupe qui implique une organisation assez lourde. Peut-être que l'organisation sera simplifiée via une balade gourmande et locale. Le comité va prochainement en discuter.

Il a remarqué, lors de la fête du lac, garé non loin du rond-point, que sont installés comme des passages piétons, mais sans marquages. La population n'utilise pas le passage sous terrain, or il y a 20 ans, un jeune est décédé à cet endroit. Il demande s'il pourrait y avoir un marquage au sol qui inciterait à utiliser le passage souterrain. Ceci concerne la commune de Tannay, il faudrait interpellé Tannay là-dessus.

Le Syndic ajoute que la fête de la Guinguette aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre.

C. STEVENS demande s'il serait possible de ramasser les poubelles deux fois par semaine en été afin d'éviter les odeurs.

C. HILFIKER indique que c'est possible, mais que cela a un coût.

S. MIR explique que sur la route des Pénys, avant les travaux, il y avait des ilots qui ralentissaient le trafic. Aujourd'hui, spécialement grâce au nouveau revêtement phono absorbant, plus rien ne ralentit les véhicules jusqu'au ralentisseur. Il demande s'ils vont être remis.

C. HILFIKER explique qu'il n'est pas possible de mettre ce genre de structure, sauf si elle correspond à un passage protégé pour les piétons. Or à cet endroit il n'y a rien en face. C'est imaginable dans le futur, s'il y a une construction en face, mais rien n'est prévu pour le moment.

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande si le nettoyage du tag sur les panneaux de la gare CFF à l'entrée de la commune est à la charge de la commune ou des CFF.

Le Syndic répond qu'ils interviennent régulièrement auprès des CFF qui prennent leur temps à réagir. C'est effectivement de leur compétence.

J-V. DE SAUSSURE a été interpellé par des usagers du centre sportif à propos du marquage et de l'état des anciens panneaux de baskets. Il demande qui a la charge de l'entretien et si quelque chose est possible ou non.

C. HILFIKER précise que c'est bien la Municipalité qui en a la charge. Il a été un peu laissé à l'abandon dans l'attente d'un aménagement différent. Ce sera envisageable à la fin de la construction des vestiaires. Rien n'est prévu, sauf petites réparations qui pourraient être faites pour utiliser la structure temporairement.

P. MEIER explique que les paniers métalliques sont un peu étroits et que les ballons y restent bloqués régulièrement. Il faut régulièrement aider les enfants pour les débloquer.

J-P STREIT a noté lors de la fête à Mies, que des arbres sur la plage sont en mauvais état et que certains ne survivront pas. Il faudrait s'en occuper.

C. HILFIKER précise que c'est prévu.

J-P STREIT explique qu'avec les travaux sur le chemin du Tory, des bennes se trouvent sur le chemin de la Faverges. Si les haies avaient été taillées, le passage serait possible à côté de ces bennes.

Le Syndic explique que le secrétariat adresse régulièrement des courriers aux propriétaires concernés pour leur rappeler leurs obligations en matière de taille.

Le Syndic indique sur le ton de l'humour que malgré une bonne ambiance dans l'équipe municipale « un désaccord » demeure au sujet de la salle du chantier naval. Après la résolution du problème acoustique restent les taches de couleurs « historiques » blanches, bleues et autres sur la charpente qui ne sont pas forcément du goût de chacun. Il invite le Conseil à trancher cette question. Le Président procède au vote et le Conseil décide de garder les taches historiques.

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 20h38.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas CHEVALIER